

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 10 octobre 2023 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absent :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
-------------------------	-------------------	---

Assistaient également à la session :

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 10 octobre 2023
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023
- 2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de septembre 2023
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de septembre 2023
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois d'octobre 2023
- 3.4 Mandat à Tremblay Bois pour la politique de confidentialité

4. DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Acceptation de la soumission de Gestion Rousselot pour les Marais à Hickey
- 4.2 Acceptation de la soumission d'Atelier de pneus Garo pour achat de pneus pour le tracteur

5. TRANSPORTS ET VOIRIE

- 5.1 Déneigement des cours municipales secteur Sainte-Thérèse
- 5.2 Déneigement des cours municipales secteur Saint-Marc
- 5.3 Modification de la résolution 2023-09-21-159
- 5.4 Programme PAVL (volet soutien) pour recharge granulaire

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Tirage du concours maisons fleuries de 2023

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2023-10-10-161
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 OCTOBRE 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 10 octobre 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2023-10-10-162
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Marcel Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2023-10-10-163
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 12 septembre 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2023-10-10-164
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 21 SEPTEMBRE 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 21 septembre 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2023-10-10-165

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de septembre 2023 s'élèvent à 73 498.19\$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2023 soient acceptés pour un montant de 73 498.19 \$.

Claire Savard, maire

2023-10-10-166

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 2 225.89 \$ pour le mois de septembre 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de septembre 2023, pour un total de 2 225.89 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2023-10-10-167
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'octobre 2023 énuméré ci-dessous totalise 2 000 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
ReVolt	Réparation lumières de rues	+ ou - 2 000 \$
	Total :	2 000 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2023-10-10-168
MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de nouvelles obligations s'appliquant aux municipalités découlant de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021, c25), le 22 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le souhait de la Municipalité de se conformer à ses nouvelles obligations en matière de protection des renseignements personnels ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la Municipalité mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. afin d'obtenir un accompagnement juridique permettant la mise aux normes des pratiques de la Municipalité en matière de protection des renseignements personnels.

Claire Savard, maire

2023-10-10-169
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GESTION ROUSSELOT POUR LES MARAIS À HICKEY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Colombier a demandé des soumissions pour la construction d'un belvédère au marais à Hickey ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission soit, Gestion Rousselot, pour un montant de 6 190 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la Municipalité de Colombier accepte la soumission de Gestion Rousselot pour un montant de 6 190 \$, taxes en sus, qui inclut la mobilisation, la démolition des garde-corps, installation de nouveaux poteaux, installation de la structure de toit, tôle blanche sur toit et de nouveaux garde-corps ;

QUE le montant de 6 190 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

2023-10-10-170

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ATELIER DE PNEUS GARO
POUR ACHAT DE PNEUS POUR LE TRACTEUR**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Lapointe a demandé deux (2) soumissions pour l'achat de pneus de tracteur ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu deux soumissions, soient, Symac, machinerie agricole pour un montant de 1 237.96 \$ taxes en sus et Atelier de pneus Garo pour un montant de 716.68, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Atelier de pneus Garo pour un montant de 716.68 \$ taxes en sus, pour l'achat de pneus pour le tracteur ;

QUE le montant de 716.68 \$ taxes en sus, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

2023-10-10-171

**DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES
SECTEUR SAINTE-THÉRÈSE**

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été demandé pour le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries et portes des bâtiments municipaux, secteur Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour cet appel d'offres soit, Gestion Rousselot Inc. au montant de 17 216.36 \$, taxes incluses, et ce, pour la saison 2023-2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'entrepreneur Gestion Rousselot Inc., soit engagé à effectuer le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries, portes des bâtiments municipaux comme suit :

- Station de pompage situé au 540A, rue Principale servitude et intérieure de la clôture ;

- Bureau municipal, situé au 568, rue Principale et nettoyages des galeries ;
- Caserne 75 située au 111, rue Sirois, opérationnelle 24h/24 et l'intérieure de la clôture ;
- Chemin allant au puit d'une distance de 0.3 kilomètre ;
- Maison des sports situé au 551, rue Principale et nettoyage de la galerie ;
- Stationnement de la patinoire au 551, rue Principale ;
- Stationnement du bâtiment des loisirs ainsi que les galeries au 550 rue Principale ;
- Marcher public situé au 525, rue Principale, ainsi que dégager les 3 portes ;

QUE le bris des clôtures causé par l'amoncellement de neige que l'entrepreneur pousse sur celle-ci sera défrayé par ce dernier ;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat.

Claire Savard, maire

**2023-10-10-172
DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES
SECTEUR SAINT-MARC**

ATTENDU QU' un appel d'offres a été demandé pour le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries et portes des bâtiments municipaux, secteur Saint-Marc ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission pour la saison 2023-2024, soit monsieur Rock Bernard au montant de 3 100 \$, taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS (CAROLINE TREMBLAY SE RETIRE)

QUE le contrat soit octroyé à monsieur Rock Bernard au montant de 3 100 \$, taxes incluses, tel que soumissionné, et ce, pour la saison 2023-2024 ;

- Au 3 chemin à Pierre, station de pompage, intérieure et extérieure de la clôture ;
- Au 360 route 138 à la caserne 76, doit être opérationnelle 24h/24 ;

QUE le bris des clôtures causé par l'amoncellement de neige que M. Bernard pousse sur celle-ci sera défrayé par ce dernier ;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat.

Claire Savard, maire

**2023-10-10-173
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-09-21-159**

CONSIDÉRANT QUE Lors de la séance extraordinaire du 21 septembre dernier, le conseil municipal a accepté la résolution portant le numéro 2023-09-21-159 ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution consistait à faire une demande financière au programme PAVL, volet soutien ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports nous demande de modifier la résolution 2023-09-21-159 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de modifier la résolution 2023-09-21-159 pour celle portant le numéro 2023-10-10-174.

Claire Savard, maire

2023-10-10-174

PROGRAMME PAVL (VOLET SOUTIEN) POUR RECHARGE GRANULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL, volet soutien) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise Monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal, à signer cette demande ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Claire Savard, maire

2023-10-10-173

TIRAGE CONCOURS « MAISONS FLEURIES »

5 TIRAGES DE 200 \$

1. Lorraine Charron
2. Jacqueline Gauthier
3. Martine Gauthier
4. Stéphane Maltais
5. Maryse Hovington

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur David Dumont propose de lever l'assemblée ordinaire à 19 heures 21 minutes.

LA MAIRE

Claire Savard

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Milaine Charron